

# Chaintré

## Dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023

### Journée « Peintres dans la rue » & exposition « créations artisanales ».

L'association CANTRIACA organise Dimanche 1er octobre 2023 leur traditionnelle « journée peintres dans la rue » et également une EXPOSITION de CREATIONS ARTISANALES dans la salle des fêtes.

**Les peintres** sont invités à réaliser sur site et dans la journée une œuvre qui sera exposée en fin d'après-midi, représentant notre village (paysage, bâtiments, jardins...)

Conditions de participation :

Accueil dès 8h00 à la salle des fêtes

- **Une participation de : 10 €** (5€ pour les adhérents) inscription possible sur place.
- Repas tiré du sac (possibilité de déjeuner à l'abri dans la salle des fêtes).
- **17h00** : remise des œuvres encadrées ou non, **non signées**, 1 seul support retenu.
- **17h30** : présentation des œuvres au public
- **18h00** : remise des prix après délibération des jury (prix Association, Public) suivie du verre de l'amitié (suivant les règles sanitaire en vigueur)
- Règlement de ce concours au verso.

**Les artisans** (créations artisanales) sont invités à exposer leurs créations dans la salle des fêtes tout au long de la journée

Conditions de participation :

- **Une participation de 10€** par exposant (5€ pour les adhérents)
- Installation salle des fêtes à **partir de 8h00**
- **Ouverture au public à 10h00 jusqu'à 18h00**
- Mise à disposition de 1 ou 2 tables de 1m,60/0m,80 ou 1 ou 2 grilles de 1m/2m (à confirmer)
- Possibilité de vendre vos créations
- Midi : repas tiré du sac

**Clôture de cette journée par l'exposition des œuvres des peintres suivie de la remise des prix et du verre de l'amitié.**

Pour tout renseignement 06.78.47.27.72 Jacqueline Bourdon/ou 03.85.32.91.96 Annie Biot ou mail [cantriaca.chaintre@orange.fr](mailto:cantriaca.chaintre@orange.fr)

Pour une meilleure organisation, merci de retourner le bulletin d'inscription ci-dessous, accompagné d'un chèque de 10€ ou 5€ au nom de Cantriaca avant le **31/08/2023** à l'adresse suivante : Jacqueline BOURDON, 580 route des Allemands 71570 CHAINTRÉ.

#### BULLETIN D'INSCRIPTION 2023

NOM :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Tél.

(\*)Participe en tant que peintre : OUI NON

(\*)Participe en tant qu'artisan : OUI NON

**Journée « PEINTRES dans la rue » à CHAINTRÉ, le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023**  
**(règlement du concours)**

Art. 1 – thème du concours : peindre une vue de CHAINTRÉ (un site, un élément insolite, immeuble, etc.) ; un plan de la commune sera remis à chaque participant.

Art. 2 – le concours se déroulera le **dimanche 1<sup>er</sup> octobre de 8h00 à 17h00** ; il est ouvert à tout public.

Art. 3 – Inscription de **10.00€ (5.00€ pour les adhérents)**

Art. 4 – Les candidats devront se présenter entre **8h00 et 10h00 à l'enregistrement** situé place de la Mairie (salle des fêtes), faire valider leur inscription et recevoir sur leurs supports vierges (toile, papier, carton) le tampon de l'association (**3 autorisés**)

Les œuvres sont à réaliser avec la technique de leur choix.

Ils devront remettre leurs œuvres terminées (anonymes et **non signées, 1 seul support retenu**) à **17h00 dernier délai**, munies d'un système d'accroche. **Le tampon de l'association devra rester apparent.**

Art. 5 – Chaque participant pourra apporter son repas « tiré du sac » et aura la possibilité de déjeuner à l'abri en cas de pluie (salle des fêtes).

Art. 6 – Remise des prix :

Les œuvres seront présentées au public à partir de 17h30, la remise des prix se fera à 18h00 après délibération du jury et sera suivie du verre de l'amitié (suivant les règles sanitaires en vigueur) ;

les prix décernés sont :

**prix de l'association**  
**prix du public**

Art. 7 – Hors concours

Les primés du concours précédent pourront participer à cette journée mais seront hors concours.

Les œuvres réalisées seront présentées (si les candidats sont d'accord) lors de l'exposition annuelle de CANTRIACA (du 28/10/23 au 02/11/23).

Art. 8 – L'association décline toute responsabilité en cas de dommages, pertes ou vols, du matériel et des œuvres des concurrents durant le concours ou l'exposition.

En cas de force majeure, le concours pourra être annulé sans préavis, sans que les participants puissent prétendre à quelque dédommagement que ce soit. Toutefois leur inscription leur sera remboursée.

Tous litiges ou contestations concernant le classement des tableaux seront examinés par le Président et deux membres du jury.

La participation à la Journée « Peintres dans la rue » implique l'acceptation et le respect du présent règlement.